

FRANÇAIS 188

2015

Évaluation

24 CRÉDITS

L'évaluation de votre travail est faite de façon continue au cours de l'année. Le progrès que vous faites est mesuré en fonction de votre capacité d'expression écrite ainsi qu'orale. Cette méthode d'évaluation ne comporte pas d'examens mais des épreuves trimestrielles, des épreuves de classe et des devoirs obligatoires. Il n'existe donc pas d'examens de rattrapage (*tweede geleentheid / second opportunity examination*) ni d'examens spéciaux du décanat (*Dekaansvergunningseksamen / Dean's examination*).

Veuillez noter que les étudiants francophones ne sont pas autorisés à s'inscrire en français 178/188, 278 ou 318/348. Ils peuvent, en revanche, s'inscrire aux cours avancés (Français 778) à condition d'avoir suivi préalablement une formation appropriée.

Le cours de Français 188 est divisé en **trois unités** : Langue, Littérature et Communication.

| Unité d'enseignement | Coefficients au premier semestre |
|---|----------------------------------|
| Épreuves de langue | 15% |
| Langue (devoirs ou tests de classe) | 15% |
| Littérature | 35% |
| Communication (présentations orales ou devoirs écrits) | 20% |
| Travail dirigé de langue (tutoriaux – devoirs et tests de classe) | 10% |
| Oral collectif | 5% |

| Unité d'enseignement | Coefficients au deuxième semestre |
|--|-----------------------------------|
| Épreuves de langue | 15% |
| Langue (devoirs ou tests de classe) | 15% |
| Littérature | 35% |
| Communication (présentations orales ou devoirs écrits) | 20% |
| Travaux dirigés de langue (tutoriaux - devoirs et tests de classe) | 10% |
| Oral individuel | 5% |

PARTICIPATION

Il est indispensable de rester en contact régulier avec la langue française afin de faire des progrès. L'évaluation des étudiants est basée sur leur participation en classe et leur aptitude communicative. **La présence aux cours et la remise des devoirs dans le délai prescrit sont une condition absolue.** Seuls les étudiants qui rempliront cette condition obtiendront une note finale.

LANGUE

ÉPREUVES

Il y a **quatre** épreuves officielles et **obligatoires** au cours de l'année. Si vous ratez une de ces épreuves, vous n'obtiendrez pas de note finale. Autrement dit, même si vous avez une moyenne de plus de 50%, **vous ne serez pas reçu/e.**

vendredi 27 mars (en classe)

jeudi 14 mai (17h30 - 19h30)

vendredi 4 septembre (en classe)

jeudi 22 octobre (17h30 - 19h30)

Les épreuves de classe sont passées pendant n'importe laquelle des heures de cours *sans que l'épreuve soit annoncée d'avance*.

LITTÉRATURE

- Les devoirs écrits comptent **35%** de la note finale du cours.

COMMUNICATION

- Les devoirs écrits et oraux comptent **20%** de la note finale du cours.
- Les oraux du premier semestre et du deuxième semestre comptent **5%** de la note finale du cours.

REGLES POUR LA REMISE DES DEVOIRS

NB LISEZ TRES ATTENTIVEMENT LE REGLEMENT SEPARÉ SUR LA REMISE DES DEVOIRS

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ, MALGRÉ VOUS, RATÉ UN COURS.

- Informez-vous auprès de vos camarades de classe quant au travail et aux devoirs que vous avez ratés.
- Rattrapez ce travail/ces devoirs **avant** le cours suivant.
- Il est de **vostra responsabilité** de faire photocopier les notes que l'enseignant aurait distribuées pendant le cours.

ENSEIGNANTS

- N'hésitez pas à contacter vos enseignants par téléphone ou sur rendez-vous, **pendant leurs heures de consultation**. Si l'enseignant n'est pas disponible, veuillez nous contacter par courriel (e-mail) et ne pas déranger la secrétaire.

| Nom | Courriel | Téléphone | Bureau |
|-------------------------------|--|-----------|--------|
| Johanna Steyn (coordinatrice) | jets@sun.ac.za | 808-2062 | 543 |
| Catherine du Toit | cdt@sun.ac.za | 808 2063 | 541 |
| Eric Levéel | eleveel@sun.ac.za | 808-2032 | 544 |
| Marietjie Revington | marietjie_fouche@live.co.za | 808-2133 | 540 |
| Steffy Delmage | melidoux89@gmail.com | 8082133 | 540 |
| Ciska Cockrell | cockrell@sun.ac.za | 808-2133 | 540 |
| Kim Szczot | mflfrench@sun.ac.za | 808-2133 | 540 |